

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le quatorze septembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr DELPOUX, Mme BORELLO, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr MARTY, Mlle CARLES, Mme DESFARGES-CARRERE, Mrs RASKOPF, KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, Melle PORTAL, Mr DELBES, Mmes ESPIÉ, RAHOU, THUEL, Mr LE ROCH.

Absents excusés : Mr BOUDES, Mme COMBES, Mrs RAYNAL, DE GUALY, Mme BORIES, Mr GALINIÉ.

Secrétaire : Mr BENEZECH.

Monsieur le Maire ouvre la séance en effectuant l'appel ; il se réjouit du nombre de présents pour ce conseil municipal de rentrée.

Il fait part des membres du conseil qui sont excusés ce soir, notamment Monsieur Raynal qui est hospitalisé ; Madame Borello donne des nouvelles rassurantes de son état de santé, il se remet bien d'une deuxième opération suite à une infection post opératoire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Elisabeth, une stagiaire venue assister à cette séance dans le but d'en rédiger le compte-rendu.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Monsieur le Maire rappelle que la dernière séance du conseil municipal s'est tenue le 29 juin, et il en rappelle quelques points :

- tarifs des droits de place pour le marché du jeudi : ces nouveaux tarifs semblent avoir été bien acceptés par la majorité des commerçants, seuls deux ou trois ont contesté le montant à payer.

Monsieur le Maire indique que des producteurs laitiers ont demandé l'autorisation d'effectuer un don de lait sur le marché jeudi prochain, dans le cadre d'un mouvement de grève national.

- tarifs pour le spectacle donné le 27 août dernier par la Compagnie Dhang-Dhang ; Madame Saby ajoute que ce spectacle a connu un franc succès auprès des nombreux saint-juériens qui s'étaient déplacés à Saint-Juéry le Haut, place Saint-Georges ; elle confirme donc que la date du 27 août était bien appropriée, et elle souhaite que des manifestations semblables puissent être reconduites.

- participation de la commune aux frais liés au feu d'artifice du 13 juillet ; cette manifestation fut également une réussite.

Monsieur le Maire fait savoir que le gérant du magasin Carrefour Market, Monsieur Faure, a demandé pour l'année prochaine, la présence de pompiers à proximité de la station d'essence durant le déroulement du feu d'artifice, car il a craint toute la soirée qu'un incident ne se produise.

- garantie de prêt pour la construction de deux logements rue Jean-Paul Sartre. Monsieur le Maire évoque une possible inauguration des logements organisée par les Maisons Claires en présence de Madame la Préfète.

- validation de la charte du comité de quartier des Avalats : ce comité fonctionne très bien et son président, très présent, a déjà rencontré Monsieur le Maire à plusieurs reprises.

- subvention à l'association pour la sauvegarde du patrimoine du Saut-du-Tarn ; Monsieur le Maire fait savoir que les hydro guides embauchés cet été aux Avalats ont eu fort à faire, notamment de par la fréquentation très dense du site interdit à la baignade ; la police est intervenue à deux reprises, sur demande de Monsieur le Maire.

Le compte-rendu de cette dernière séance n'appelant aucun commentaire de la part des élus est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe ensuite ses collègues des décisions prises depuis cette précédente séance :

- contrat de prestations de service avec la société OCTAVO pour la réalisation du site internet de la commune. Monsieur Marty confirme que l'élaboration du site progresse, la deuxième page est en cours de réalisation, et il espère que le site sera en ligne fin octobre, début novembre.
- Il invite ses collègues à donner leur avis aussi souvent qu'ils le souhaitent, même pour des remarques négatives,
- création d'une régie de recettes pour l'encaissement des billets du spectacle "Embrassons-nous Folleville", par la compagnie Dhang-Dhang,
- droits de préemption non exercés,
- contrat de prestations de service intellectuelles avec E.A.T.C. pour la réalisation du schéma Directeur d'Alimentation en eau potable de la ville,
- contrat d'édition publicitaire avec la SARL PVI pour la réalisation et l'impression de plans de la ville,
- marché de travaux pour le remplacement des menuiseries extérieures de la mairie avec la société SARL SPB,
- marché de travaux pour l'entretien et la restauration du ruisseau des Fargues avec la société ATP Environnement,
- contrat d'engagement avec l'association Les Mélangeurs pour l'organisation d'un spectacle "Le corps a ses raisons" à la médiathèque,
- convention avec l'association Sophro Harmonie Vitale, pour la mise à disposition du centre social d'une personne assurant des prestations d'animation dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, et dans le cadre d'un atelier relaxation en direction des adultes,
- convention avec Espace Formation ARALIA pour l'animation d'une formation Alphabétisation/Illettrisme au centre social et culturel.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- création d'un poste de chargé de mission en vue de la réalisation d'un diagnostic sur le quartier de Pratiel,
- participation de raccordement à l'égout pour un immeuble créé.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LA RECONVERSION INDUSTRIELLE DU SAUT DU TARN - n° 09/120

Monsieur Buongiorno rappelle que le syndicat était composé à l'origine de 18 membres, communes, communauté de communes, et chambre consulaire. Suite à plusieurs réunions, le Syndicat Mixte a décidé de renouveler ses statuts, et notamment la composition de ses membres. Après consultation de l'ensemble des membres originels, seuls le conseil général et les communes d'Arthès et de Saint-Juéry ont indiqué vouloir rester dans le Syndicat.

La modification des statuts a été approuvée par délibération du conseil syndical le 30 juillet dernier.

A présent, ces nouveaux statuts doivent être approuvés par délibération de l'assemblée départementale et des conseils municipaux des deux communes qui le composent.

Monsieur Buongiorno fait remarquer que ces nouveaux statuts s'inspirent des précédents, ils fixent la composition du bureau, le fonctionnement et les attributions du syndicat, l'organisation comptable et budgétaire, ainsi que la répartition des contributions qui s'effectue comme suit : 50 % pour le département, 40 % pour Saint-Juéry, et 10 % pour Arthès.

En ce qui concerne les collections, elles reviendraient à un des membres en cas de dissolution du syndicat.

Monsieur Buongiorno aurait souhaité que cette affaire se concrétise plus rapidement, mais le processus administratif est long, et de plus le retour des réponses, notamment celle du conseil général, a considérablement tardé.

A présent, il souhaiterait que tout soit finalisé avant la fin de l'année, afin de démarrer au 1^{er} janvier 2010, et de régler en particulier les problèmes d'emploi.

Monsieur Buongiorno précise qu'un important travail reste encore à effectuer.

Les problèmes de géomètre sont en cours de traitement ; il faut savoir qu'il n'existait pratiquement qu'une seule unité foncière sur le site, en effet, les aciers du Tarn, les Forges, la voirie, et même la propriété Carcano ne formaient qu'une seule parcelle. Un géomètre a donc procédé à un redécoupage de la parcelle pour répartir les lots, chacun sera alors en pleine propriété de son bien, alors qu'il n'était auparavant que copropriétaire ; des actes notariés devront donc être rédigés.

Mais il reste également beaucoup d'autres éléments à régler, notamment le devenir des "pertuis", la propriété des Aciers du Tarn avec toutes les parties vouées, pour lesquelles des conventions seront probablement nécessaires, et aussi le devenir de l'association.

Monsieur Buongiorno conclut donc que beaucoup de questions ne sont pas encore tranchées et que le travail n'est pas terminé, mais l'adoption des statuts constitue cependant une avancée d'importance.

Monsieur le Maire ajoute qu'il conviendra de procéder au transfert de la voirie et des réseaux, mais il peut être réalisé dans un deuxième temps, car il n'empêche pas le fonctionnement du Syndicat.

La priorité, d'après Monsieur Buongiorno, est de régler le fonctionnement du Musée et la gestion de son personnel.

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

DESIGNATION DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE POUR LA RECONVERSION INDUSTRIELLE DU SITE DU SAUT DU TARN - n° 09/121

Monsieur le Maire rapporte que l'article 5 des nouveaux statuts du Syndicat prévoit la désignation de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter la collectivité au sein du comité syndical :

Les candidats sont : Monsieur le Maire (en tant que Président), Messieurs Buongiorno, Marty, De Gualy, Madame Saby, Monsieur Bénézech.

Monsieur le Maire sollicite d'autres candidatures ; il songe à Monsieur Raynal qui est un ancien employé du Saut-du-Tarn, et qui est de plus membre de la commission patrimoine. Madame Carles propose également sa candidature.

Il convient de désigner un suppléant à chaque titulaire, car un suppléant ne peut remplacer qu'un seul titulaire.

Les délégués titulaires sont donc : Monsieur le Maire, Messieurs Buongiorno, Marty et De Gualy, et leurs suppléants respectifs sont Madame Saby, Monsieur Raynal, Monsieur Bénézech et Madame Carles

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

TARIFS CENTRE SOCIAL ET CULTUREL - n° 09/122

Madame Bertrand rapporte que de nouvelles animations vont être proposées en cette rentrée au centre social et culturel, et que par conséquent de nouveaux tarifs sont à prévoir :

- atelier sophrologie : cette nouvelle activité répond à une demande des usagers ; les tarifs pour cet atelier sont de 10 à 25 euro par trimestre, selon les tranches, et de 35 euro pour les extérieurs,

- culture et patrimoine : un projet est en train d'émerger au centre social, les tarifs vont de 4 à 10 euro, 12 euro pour les extérieurs.

Ensuite, Madame Bertrand informe d'une modification concernant l'atelier informatique qui existe déjà depuis 2 ans : le forfait unique pour 10 séances disparaît, pour laisser place à un forfait par tranche de revenu de 20 à 50 euro, 70 euro pour les extérieurs.

Elle ajoute que ces tarifs entreront en vigueur au 15 septembre 2009.

Les tarifs des sorties sont inchangés ; les sorties sont proposées à la demi-journée ou la journée.

Madame Bertrand précise que les tarifs des ateliers sont fixés à la séance, comme pour l'atelier repas ou le cinéma, alors que les tarifs des ateliers sophrologie, créaloisirs, culture et patrimoine sont fixés au trimestre.

Les tarifs du cinéma intriguent quelques élus : le prix de 6 euro pour les extérieurs est inférieur au tarif actuellement en vigueur qui est de 8 euro.

Madame Saby explique que le Centre social et culturel bénéficie de tarifs de groupe, et que les sorties au cinéma n'ont lieu qu'une à deux fois par an, selon la demande.

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

ALLOCATIONS EN NON VALEUR SERVICE DE L'EAU : 601,10 € - n°09/123

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

ALLOCATIONS EN NON VALEUR SERVICE DE L'EAU : 963,04 € - n° 09/124

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

ALLOCATIONS EN NON VALEUR SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : 797,35 € - n° 09/125

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

ALLOCATIONS EN NON VALEUR SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : 449,54 € - n° 09/126

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

ALLOCATIONS EN NON VALEUR : 424,22 € - n° 09/127

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

Madame Carles s'étonne que certains de ces impayés ne concernent qu'une seule et même personne sur plusieurs années.

Monsieur le Maire précise que dans le cas présent, l'huissier est intervenu, et que le débiteur a quitté la commune. Tous les recours ont été épuisés, le classement en allocation en non valeur représente le terme de la démarche.

Les montants ne concernant pas l'eau et l'assainissement, sont des impayés pour la halte-garderie, et pour des livres et CD non restitués à la médiathèque.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UN ELU - n° 09/128

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur Kowalczyk est mandaté pour représenter la commune à cette réunion, et que s'agissant d'un déplacement important, il semble normal que les frais de déplacement soient pris en charge par la commune.

Il espère que Monsieur Kowalczyk fera un compte-rendu détaillé de cette réunion à son retour.

AVIS SUR LE PLU DE LA COMMUNE DE CUNAC - n° 09/129

Monsieur Delpoux fait savoir que la commune a reçu aujourd'hui même, les services de la DDEA pour examiner les différents bureaux d'études susceptibles d'élaborer la révision du PLU de Saint-Juéry ; il précise que des décisions devraient être prises rapidement.

Il rapporte que la commune de Cunac va procéder à la révision de son PLU, et qu'elle a sollicité l'avis de la commune de Saint-Juéry, en tant que commune riveraine.

Cunac souhaite ouvrir à l'urbanisation sous forme d'une ZAC, les terrains situés sur le versant donnant route vieille de Montplaisir, au niveau de Sol d'Âne.

Les aménagements prévus ne seront pas sans conséquence sur le réseau pluvial et le réseau d'eaux usées situés sur la commune de Saint-Juéry. Il convient, par conséquent de s'assurer que les réseaux sont suffisamment dimensionnés pour prendre en charge ces nouveaux flux ; dans le cas contraire, Cunac sera dans l'obligation de prendre des mesures avant d'évacuer ses effluents.

Monsieur Delpoux évoque également la sortie des véhicules sur la route Vieille de Montplaisir ; en effet la voie d'accès à Sol d'Âne est aujourd'hui sans issue, l'ouverture à l'urbanisation engendrera une augmentation sensible de la circulation de véhicules sur la route vieille de Montplaisir.

Il demande que soit donné un avis favorable à la révision du PLU de Cunac, car Saint-Juéry ne peut s'opposer à l'extension de Cunac, mais la commune doit cependant prendre des précautions.

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

Monsieur Delpoux explique que Saint-Juéry doit prévoir dans la révision de son PLU l'aménagement de l'espace situé entre la route Vieille de Cunac et la route de Montplaisir, car aujourd'hui sur la route vieille de Cunac, du rond-point de Cunac jusqu'à Pratviel, il n'existe que deux routes transversales, l'une face au chemin de Lendrevié et l'autre au niveau du lotissement Thiriot.

Il ajoute que le chemin de Cambon et la route vieille de Montplaisir devront également faire l'objet d'une réflexion dans le plan de déplacement, à savoir un double sens de circulation, ou un sens unique.

A l'heure actuelle, du fait d'une circulation peu importante, la route vieille de Montplaisir constitue un lieu de promenade pour beaucoup de riverains.

Monsieur Delpoux fait remarquer que lorsque la commune engagera la révision de son PLU, Cunac sera également consulté pour l'établissement du maillage.

Monsieur le Maire fait savoir que toutes les communes et administrations consultées pour la révision du PLU de Saint-Juéry ont accepté de donner un avis ; cela démontre une grande vigilance de la part des élus.

Il ajoute qu'à partir de 2012, les PLU ne pourront être qu'intercommunaux.

C'est également dans le cadre de la révision du PLU de la commune, précise Monsieur le Maire, qu'il conviendra de classer en emplacements réservés, des terrains destinés à l'aménagement de voies de desserte, comme cela a été fait chemin de l'Albaret ; ces terrains ne pourront être vendus qu'à la commune, aucune autre utilisation n'en sera possible.

Monsieur Delpoux signale qu'il existe entre la route de Montplaisir et la route vieille de Montplaisir, dans le lotissement Thiriot, une voie sans issue qu'il est possible de prolonger pour créer une parallèle à la route de Montplaisir et réaliser ainsi un maillage.

Selon Monsieur Delpoux, la ZAC projetée par la commune de Cunac est bien plus importante que la ZAC des Crozes qui compte 180 habitations.

VENTE PUBLIQUE D'OUVRAGES DE LA MEDIATHEQUE - n° 09/130

Rapporteur : Madame Saby

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

Monsieur Kowalczyk s'interroge sur la légalité d'une telle vente, en effet la commune peut-elle procéder à la vente de biens du domaine public ?

Monsieur le Maire répond que la vente est possible à partir du moment où les ouvrages sont au préalable déclassés par le biais d'une délibération ; les livres ne font pas partie du patrimoine de la commune.

Madame Thuel reconnaît que c'est une bonne initiative de la commune, mais elle met en garde contre des personnes, qui dès le début de la vente achètent une grande quantité de livres, afin de les revendre dans des vide-greniers. De tels agissements ont été remarqués lors de la précédente vente en 2006. Elle estime que ces comportements sont préjudiciables aux familles souhaitant acquérir des ouvrages à bas prix.

Elle préconise que soit instauré un nombre maximum d'ouvrages pouvant être achetés par personne.

Madame Saby rappelle que la recette s'était élevée en 2006 à 800 euro et qu'elle avait permis de financer un spectacle pour les enfants.

PRIVATISATION DE LA POSTE - n° 09/131

Monsieur Kowalczyk rapporte que cette délibération accompagne le collectif contre la privatisation de la Poste. Le 3 octobre se déroulera un vote national lancé par un collectif composé de syndicats, de partis, d'associations, qui demande de se positionner par rapport au projet de privatisation de la Poste lancé par Nicolas Sarkozy dernièrement.

L'enjeu de ce vote est de demander à Nicolas Sarkozy de mettre en place un référendum pour permettre aux citoyens de s'exprimer sur le devenir de la Poste. Ce collectif invite à une mobilisation pour le 3 octobre, et propose aux municipalités qui le souhaitent de délibérer.

Monsieur Kowalczyk rappelle que 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en partenariat et que plus de 50 000 emplois ont été supprimés.

Localement, il ajoute que le centre de tri propre à Saint-Juéry a été déporté sur Albi, qu'un poste de facteur a été supprimé, et que par conséquent, la tournée des autres agents a été augmentée. Tous les facteurs ont été dotés de mobylettes qu'ils doivent récupérer chaque matin en se rendant à Albi avec leur véhicule personnel.

Ces modifications perturbent la distribution du courrier sur la commune, qui comme chacun a pu le constater, est de plus en plus tardive.

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

Pour compléter l'exposé de Monsieur Kowalczyk, Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu le directeur de la Poste venu l'informer du contenu de cette réforme, notamment le traitement du courrier par informatique à Albi. Aujourd'hui, les 8 facteurs de la commune partent chaque matin à Albi pour récupérer leur tournée triée et prête à distribuer. Monsieur le Maire avait alors fait part de son étonnement devant cette pratique, mais le directeur de la Poste a quelque peu déformé ses propos en relatant que le Maire de Saint-Juéry avait qualifié cette réforme d'excellente. Monsieur le Maire s'est vu contraint de faire un démenti auprès des facteurs.

Monsieur Kowalczyk explique que le collectif a réalisé un kit clé en mains pour toutes les municipalités souhaitant s'associer aux actions prévues le 3 octobre

Les trois composantes de la municipalité ont décidé d'organiser une votation citoyenne le jeudi 1^{er} octobre, jour de marché, et également le samedi 3 octobre devant la Poste de Saint-Juéry

Monsieur Raskopf ajoute qu'au 1^{er} janvier 2011, la Poste perdra le monopole de l'affranchissement des lettres jusqu'à 20 grammes. La Poste est aujourd'hui morcelée en trois parties, la banque, qui devient le service le plus recherché, le courrier et les colis ; il conclut que l'entreprise de La Poste est plus malade qu'il n'y paraît.

CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC SUR LE QUARTIER DE PRATVIEL - n° 09/132

Madame Bertrand explique que dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale, il existe dans le volet Habitat, un outil particulièrement intéressant, la GUP, Gestion Urbaine de Proximité, destiné à permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, en partenariat avec les bailleurs sociaux, les HLM pour Saint-Juéry, la commune et le CUCS.

Grâce à cet outil, la municipalité a pensé qu'il serait intéressant de mettre en place cette démarche sur le quartier de Pratviel, et des Rosiers. Préalablement à la mise en place d'une telle démarche qui fait également appel à la participation des habitants, un diagnostic doit être réalisé.

Pour accomplir ce diagnostic, un chargé de mission sera donc recruté, pour une durée déterminée de deux mois renouvelable une fois. Le temps de travail hebdomadaire s'effectuera sur un temps non complet à raison d'une quotité égale à 17,5/35^{ème}.

Madame Bertrand explique que la commune travaille actuellement sur le cahier des charges de ce diagnostic. Il sera notamment demandé d'élargir le périmètre du diagnostic, au-delà du quartier de Pratviel, car la municipalité se projette sur l'installation du prochain comité de quartier.

Pour mettre en place cette action, la commune bénéficie d'une subvention du CUCS d'un montant de 1 000 euro.

La restitution du diagnostic par la chargée de mission sera présentée devant le conseil municipal.

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION DE RACCORDEMENT A L'EGOUT D'UN BATIMENT A USAGE COMMERCIAL

- n° 09/133

DELIBERATION

Adopté à l'unanimité

Monsieur Delpoux indique que le permis de construire pour le bâtiment concerné a été déposé par l'opticien Monsieur Lala, pour l'édification d'un magasin d'optique.

Monsieur le Maire ajoute que la commune s'est portée acquéreur d'un tiers du bâtiment qui sera démoli, en prévision de la modification du carrefour de la Barrière.

Les travaux de démolition devraient débiter très prochainement.

Avant de clore cette séance, Monsieur le Maire rappelle brièvement quelques dates de manifestations à retenir :

- forum des associations, samedi 19 septembre à la salle polyvalente de l'Albaret, avec remise des récompenses aux membres d'associations méritants,*
- réunion de groupe le lundi 21 septembre.*

Monsieur Crespo annonce que le 23 septembre, à partir de 8 heures 30 est organisée une randonnée cycliste contre le cancer, à travers les communes du canton ; cette manifestation se terminera à la mairie de Saint-Juéry par une conférence donnée par le Docteur Salvy à 16 heures 30.

Monsieur le Maire informe que dimanche 20 septembre à partir de 10 heures, est prévu le tournage d'un film sur l'ancien circuit automobile des Planques ; deux Bugatti de 1930 seront visibles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance 22 à 30 heures, et remercie ses collègues de leur présence.